



# HEBDO F@OT 21

## ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons que l'Assemblée Générale financière aura lieu le

**SAMEDI 15 DÉCEMBRE 2018**  
**SALLE DES FÊTES MULTIGENERATIONNELLE**  
**(complexe sportif à coté du Gymnase)**  
**A ST JULIEN**

**CET AVIS TIENT LIEU DE CONVOCATION POUR LES CLUBS DE DISTRICT POUR LA SAISON 2018-2019 ET POUR LES MEMBRES DU COMITE DIRECTEUR.**

**Les Pouvoirs vont être expédiés aux clubs par mail.**

Vous devrez **OBLIGATOIREMENT** imprimer le document et le remettre au bureau d'émargement (mentionné sur le Pouvoir) qui vous sera envoyé 15 jours avant l'A.G

Le Secrétariat du District vous rappelle que **toute personne représentant le club lors de l'Assemblée Générale devra être munie d'un justificatif de licence (listing licence papier obligatoire)**

Merci de votre compréhension.

### HORAIRE

**08 H 00** Pointage des clubs (dès votre arrivée, vous devez obligatoirement, signer le bordereau de présence à l'Assemblée Générale)

### ORDRE DU JOUR

**9 H 00** Début des travaux

1. **Approbation du PV de l'A.G du 29/06/2018 à DIJON**
2. **Voeux des clubs et Comité Directeur**
3. **Présentation du bilan financier 2017/2018**
4. **Rapport du Commissaire aux comptes**
5. **Budget Prévisionnel 2018/2019**
6. **Parole aux invités**
7. **Clôture de l'Assemblée Générale**
- 8.

### **Rappel : Disposition article 10 des Statuts**

*Les clubs non présents et non représentés à l'Assemblée Générale seront frappés d'une amende égale au droit d'engagement de l'équipe séniors la plus élevée au District.*

*Les clubs non présents mais représentés à l'Assemblée Générale seront frappés d'une amende égale à 50% de celle définie ci-dessus*



## EXAMEN ARBITRE OFFICIEL

Afin de permettre aux clubs de se mettre en conformité avec le statut de l'arbitrage, la CDA organise un examen d'arbitre **sans formation**, pour celles et ceux qui désirent devenir arbitre.

Il aura lieu le **VENDREDI 18 JANVIER 2019 A 20h00 AU SIEGE DISTRICT.**

Les candidats reçus à cet examen **auront l'obligation** de suivre le stage de formation qui se déroula les 16/02, 23/02 et 2/03/2019 (journées complètes).

[Dossier d'inscription](#) à compléter et à renvoyer pour le 14 Janvier 2019  
**par mail à [achapon@cote-dor.fff.fr](mailto:achapon@cote-dor.fff.fr)**

Si vous n'arrivez pas à télécharger le dossier d'inscription, vous pouvez contacter le secrétariat au 03 80 48 95 00 (le 13 h 30 à 17 h 30) ou par mail.

**Toi aussi deviens arbitre !!**

**Le Football féminin progresse c'est au tour de l'arbitrage maintenant !!**

**Céline BAGROWSKI**  
« Arbitre Fédérale Féminine (FFI) »

**Promotion: Laura GEORGES**  
« Une ancienne footballeuse internationale française évoluant au poste de défenseur central. Laura Georges est une des cadres de l'équipe de France féminine. Depuis le 18 mars 2017, elle est secrétaire générale de la Fédération Française de Football. »  
Fédération Française de Football

**FORMATION ARBITRAGE EXCLUSIVEMENT FÉMININES**

**Samedi 12, 19 et 26 Janvier à Is-sur-Tille**

Organisé par le District de Côte-d'or de Football

## Formation Arbitre Féminin

Alors que la féminisation se développe rapidement dans le football, l'arbitrage est encore dans l'ombre et se doit donc d'écrire une nouvelle page dans la féminisation.

A cette fin, le District de Côte-d'Or propose une formation de trois jours à l'attention des jeunes filles et des femmes. La marraine de cette deuxième promotion sera LAURA GEORGES ancienne internationale de l'équipe de France et Secrétaire Générale de la FFF.

**Laura GEORGES sera présente le Samedi 26 janvier 2019**

La formation sera animée par la cellule de formation de la CDA dont Céline Bagrowski, arbitre Fédérale Féminin D1, Membre de la Commission Départementale de l'arbitrage 21 et représentante des arbitres féminins.

Vous êtes intéressées, venez participer à cette formation exclusivement féminine.

Pour plus d'information contacter: 03 80 48 95 00 - [secretariat@cote-dor.fff.fr](mailto:secretariat@cote-dor.fff.fr)

### Les dates:

- Samedis 12, 19 et 26 Janvier 2018

### Horaires :

- de 8 h 30 à 17 h 30

### Lieu:

- Les cours théorique et pratique se feront à IS/TILLE au Stade du Réveil

### Le cout de formation

- 118 € (cout de formation 90 € + 28 € livre les Lois du Jeu compris)

### Matériel\_:

- Prévoir des tenues de sport (survêtement, chaussures de foot.....)
- Nécessaire pour écrire (cahier + stylo)

Téléchargez le dossier d'inscription et le dossier médical sur notre site [cote-dor.fff.fr](http://cote-dor.fff.fr) à retourner au secrétariat du District

**Date limite des inscriptions : 7 Janvier 2019**

# SESSIONS ARBITRES AUXILIAIRES



La Section Formation Arbitres Auxiliaires met en place les sessions examens – recyclages pour la saison 2018-2019

Les clubs voulant organiser une session d'arbitres auxiliaires peuvent faire parvenir leur candidature au secrétariat du district par mail [achapon@cote-dor.fff.fr](mailto:achapon@cote-dor.fff.fr).

Pour les clubs de DIJON et de l'agglomération Dijonnaise les sessions se feront obligatoirement au siège du District.

Les clubs candidats devront mettre à disposition une salle pouvant accueillir au minimum 25 personnes. Les 25 premières personnes seront inscrites en priorité.

Ces sessions se feront de Septembre à Décembre 2018,

Les dirigeants qui n'ont pas recyclé lors de la saison 2017-2018 devront repasser l'examen durant la saison 2018-2019.

Une carte de secteurs (voir site du district) pour les sessions de recyclage et examen d'arbitres auxiliaires a été remise à jour. Ces secteurs ne sont pas figés, les personnes qui ne pourraient pas assister à la session de son secteur peuvent se rendre dans un autre secteur

## RAPPEL DES SECTEURS

### **SECTEUR DIJONNAIS ET AGGLOMÉRATION**

Samedi 26 janvier 2018 à 9 h 00 au Siège du District 6 Rue du Golf à QUETIGNY

Les clubs voulant organiser une session d'arbitres auxiliaires peuvent faire parvenir leur candidature au secrétariat du district par mail [achapon@cote-dor.fff.fr](mailto:achapon@cote-dor.fff.fr) ou par courrier BP 10069 – 21802 Quetigny cedex.

Pour les clubs de DIJON et de l'agglomération Dijonnaise les sessions se feront obligatoirement au siège du District.

# AGENDA

## **Formations Dirigeants organisées par la LBFC au siège du District**

### **Mardi 18 Décembre 2018**

Remise MOZAIC à 18 h 30

### **Jeudi 3 Janvier 2019**

Commission Futsal à 18h30 au siège du District

### **25 Février 2019**

Comité Directeur 18 h 30 au siège du District

### **Jeudi 4 Avril 2019**

Commission Futsal à 18h30 au siège du District

### **9 Avril 2019**

Comité Directeur 18 h 30 au siège du District

### **21 Mai 2019**

Comité Directeur 18 h 30 au siège du District

# PROCES VERBAUX

## COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS ET JEUNES

PV 101 CC/20

Réunion du 12/12/2018

Présents : MM. LECOUR B – BELORGEY B – FAORO P – DA SILVA S – BRUNEL N.

Le tirage au sort des 8èmes de Finale de la Coupe Complémentaire de Côte d'Or Crédit Agricole aura lieu mercredi 19 Décembre à 15 heures au siège du District.

**Les clubs désirant inscrire ou supprimer une équipe en D4 phase basse ont jusqu'au 10/02/2019 inclus.**

### I. SENIORS

#### 1.1 FORFAITS

**Match 21160200 CCCO 16èmes de Finale FENAY – ASFO du 09/12/18**

Forfait déclaré de FENAY

La Commission des Compétitions dit ASFO qualifié pour le prochain tour

Amende 50 € à FENAY

#### 1.2 CHANGEMENTS DATES ET HORAIRES

*Pour une modification de la date d'une rencontre, les demandes pour être acceptées devront proposer prioritairement une date AVANT la date figurant au calendrier. Une date ultérieure réservée à des matches remis ou des matches de sélection ne pourra en aucun cas être acceptée.*

Numéro	Compétitions	Poule	Rencontres			Date de match	Heure	Nouvelles dates	Nouveaux Horaires	
20703794	D3	Poule C	ST JEAN LOSNE	3	ENT TART HAUT VAR.	1	16/12/2018	14H30	17/02/2019	12H

**La commission, en possession de l'accord des clubs, inverse les rencontres suivantes, soit :**

- **Match ALLER** 20703659 D3-B ST APOLLINAIRE 4 - FENAY du 16/12/2018.
- **Match RETOUR** 20703725 D3 – B FENAY – ST APOLLINAIRE 4 du 2/06/2018

La Commission des Compétitions rappelle aux clubs le délai de 6 jours pour faire une demande (obligatoirement via Foot clubs) pour un changement de date en D1 – D2 – D3 et D4 **TOUTE DEMANDE HORS – DELAI POURRA ETRE REFUSEE.**

#### 1.3 REPROGRAMMATION MATCHS NON JOUES DU 9/12/2018

Suite à l'annulation du 9/12/2018, la Commission reprogramme les rencontres comme suit :

- Match 21160195 CCO REMILLY – IS SELONGEY 4 remis au 16/12/2018
- Match 21160205 CCCO PRECY – MVF 2 remis au 16/12/2018
- Match 21160207 CCCO VITTEAUX – SENNECEY LES DIJON remis au 16/12/2018
- Match 21160210 CCCO BLIGNY – LACANCHE remis au 16/12/2018
- Match 20704110 D4 – D BLIGNY 2 – VITTEAUX 2 remis au 16/12/2018

- Match 20704201 ST JEAN DE LOSNE 4 – Ent TART LE HAUT VARANGES 2 remis au 16/12/2018
- Match 20704193 ST JEAN DE LOSNE 4 – RUFFEY STE MARIE du 16/12/2018 est remis à une date ultérieure
- Match 20703924 D3 D HAUTES COTES – PERRIGNY du 16/12/18 est remis au 17/02/19.

**Ces matchs pourront se dérouler en semaine ou être inversés suivant l'état des terrains.**

## 1.4 COURRIERS

**M. CLERCELET, Arbitre** : Pris note, transmis à la Mairie de Dijon.

**PLOMBIERES** : Il n'y a pas de date limite pour s'engager au niveau Haut. Les équipes sont automatiquement inscrites (si le classement les autorise à jouer à ce niveau).

**Commission de Discipline : Retour de dossier**

Match 20704107 D4 D VITTEAUX 2 – PRECY 1 du 25/11/18 : La Commission donne match perdu aux deux équipes par pénalité 0 – 0 / - 1 point.

## II. JEUNES

**La date limite pour jouer tous les matchs en retard en U13 - U15 – U18 est le 19 Décembre 2018.**

**Les feuilles de matchs devront être transmises au District IMPERATIVEMENT pour le Jeudi 20 Décembre 2018**

**Les clubs désirant engager des équipes supplémentaires en U13 – U15 - U18 Niveau D3 et U15 à 8 devront le faire par mail avant le 14 Janvier 2019**

**ACCESSIONS EN INTER-SECTEUR U18 et U15 : 2 équipes par catégories. Voir PV Commission Sportive ligue du 06/11/2018.**

**ACCESSIONS EN INTER-SECTEUR U13 : 5 équipes. Voir PV Commission Sportive ligue du 29/11/2018.  
Les 2 premiers de chaque groupe et le meilleur 3<sup>ème</sup> après intégration du défi jonglage.**

**Les clubs désirant inscrire une équipe en phase printemps en U18, U15 et U13 en D3 ont jusqu'au 10/02/2019 inclus.**

### 2.1 CONTROLE FEUILLE DE MATCH

**Match 20965350 U13 D3 D AS BEAUNE 3 – OUGES du 08/12/18**

1 joueur de OUGES a participé alors qu'il était suspendu (voir PV 87 DISCIPLINE du 22/11/18).

**En conséquence, la Commission des Compétitions donne perdu par pénalité 0 -3 / - 1 pt à OUGES pour en reporter le bénéfice à BEAUNE AS 3**

Ce joueur reste suspendu pour un match.

### 2.2 POINTAGE FEUILLE DE MATCH U13 et FEUILLES DE PLATEAUX U7 – U9 – U11

#### FOOT ANIMATION

- Les feuilles de plateaux doivent parvenir au secrétariat le LUNDI qui suit les plateaux.  
En cas de non envoi des feuilles de présence et de bilan, une amende de 15 € sera appliquée.

**Pointage plateaux des 10/11 - 24/11 - 1/12 - 8/12 Mise à jour le 12 décembre 2018**

Feuilles de présence	U11				U9				U7		
	10-nov	24-nov	01-déc	08-déc	10-nov	24-nov	01-déc	08-déc	10-nov	24-nov	08-déc
Asfo								à Uscd			
Chenôve											à Daix
Esvo		à UCCF									
Fenay											à Cessey
Grésilles						à St Jean					
Jdf						à EF Villages					
Longvic		à Vougeot				à Chevigny		à Genlis		à JDF	
Marsannay								à Gevrey			
Plombières					à Chevigny						
Pouilly				à Meursault							
Quetigny				à Meursault		à Chevigny			à Quetigny		
Ruffey Ste Marie				à Chenôve							
St Rémy				à Mvf							
Uccf										à Usse	

Feuilles de bilan	U11				U9				U7		
	10-nov	24-nov	01-déc	08-déc	10-nov	24-nov	01-déc	08-déc	10-nov	24-nov	08-déc
à CCOF Vitteaux	x										
à Chevigny				x							
à Dfco							x	x			
à Fauverney				x							
à FCCL HC				x							
à Fontaine								x			
à Gevrey		x									
à Grésilles		x									
à Longvic											x
à Pouilly							x				x
à Sennecey Neuilly		x		x							
à St Rémy			x								
à UCCF						x		x			
à Ulfe			x								
à Val de Norge							x				x

**U13**

Après pointage des feuilles U13, nous ne sommes pas en possession de celles-ci-dessous.

**U 13 Foot À 8 - D3 / Poule C**

**Samedi 24/11/2018**

20965327 51332.1 526741 Longvic 2 506803 Genlis As 2

**Samedi 08/12/2018**

**U 13 Foot À 8 - D3 / Poule A**

20965265 51270.1 Dijon Universite 1 - Quetigny As 3

**U 13 Foot À 8 - D3 / Poule E**

20965380 51385.1 Nolay 1 -Meursault 2

## 2.3 FORFAITS

### Match 20965332 U13 D3 C CHEVIGNY ST SAUVEUR 2 – LONGVIC 2 du 5/12/2018

Forfait déclaré de LONGVIC

**La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait 0 – 3 / - 1 point à LONGVIC pour en porter le bénéfice à CHEVIGNY ST SAUVEUR.**

Amende 30 € à LONGVIC

### Match 20965434 U13 D3 G FONTAINE LES DIJON 4 – FC VINGEANNE

Forfait déclaré du FC VINGEANNE.

**La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait 0 – 3 / - 1 point au FC VINGEANNE pour en porter le bénéfice à FONTAINE LES DIJON.**

Amende 30 € à FC VINGEANNE

## 2.4 CHANGEMENTS DATES ET HORAIRES

La commission en possession de l'accord des deux clubs, autorise les modifications ci-dessous :

Numéro	Compétitions	Poule	Rencontres			Date de match	Heure	Nouvelles dates	Nouveaux Horaires	
20965208	U13 D2	Poule B	MEURSAULT	1	ENT AISEREY IZEURE	1	15/12/2018	15H		13H30
20957544	U15 D3	Poule A	GENLIS	2	MARSANNAY	2	15/12/2018	15H		13H
21056151	U15A8	Poule 0	DIJON U.L.F.E.	1	ENT TILLES F.C.	2	15/12/2018	15H		14H
21056157	U15A8	Poule 0	GENLIS	3	ENT IS-SELONGEY	2	15/12/2018	15H		13H30
20957290	U18 D2	Poule A	ST JEAN LOSNE	1	GEVREY CHAMBERT	1	15/12/2018	17H		13H

Match 20957354 U18 D3 – A MORVANDELLE – Ent SENNECEY LES DIJON du 15/12/2018 se jouera à 11h.

Match 20957285 U18 D2 – A Ent FCCL – CHEVIGNY ST SAUVEUR du 24/11/2018 se jouera le 15/12/2018 à 10h.

Match 20957543 U15 D3 – A Ent SCV/CCOF – UCCF du 8/12/2018 se jouera le 19/12/2018

**La Commission des Compétitions rappelle aux clubs le délai de 6 jours pour faire une demande (obligatoirement via Footclubs) pour un changement de date en U18 D1 – D2 et en U15 D1 – D2.**

**TOUTE DEMANDE HORS – DELAI POURRA ETRE REFUSEE**

## 2.4 REPROGRAMMATION MATCHS NON JOUES DES 8-9/12/2018

- Match 20965216 U13 D2 – B MEURSAULT – GEVREY remis au 12/12/2018 (accord des deux clubs)
- Match 20965182 U13 D2 – C RUFFEY STE MARIE – DIJON USC remis à une date ultérieure
- Match 20965378 U13 D3 – E RUFFEY STE MARIE 2 – ST JEAN DE LOSNE remis à une date ultérieure
- Match 21056140 U15 à 8 PRECY – GEVREY 2 remis au 15/12/2018 (accord des deux clubs)
- Match 20957443 U15 D2 – A ST JEAN DE LOSNE – FAUVERNEY devra être fixé à une date par les clubs (plus de date disponible)

## 2.5 TOURNOI

**FONTAINE LES DIJON :**

**U13 :** Dimanche 13 Janvier 2019

## III - FEMININES

**La date limite pour jouer tous les matchs en retard en U15 – U18 est le 19 Décembre 2018.**

**Les feuilles de matchs devront être transmises au District IMPERATIVEMENT pour le Jeudi 20 Décembre 2018**

**Les clubs désirant engager des équipes supplémentaires en U15 - U18 devront le faire par mail avant le 14 Janvier 2019**

### 3.1 CHANGEMENTS DATES ET HORAIRES

La commission en possession de l'accord des deux clubs, autorise les modifications ci-dessous :

Match 21057275 U18 A 8 FEM CHEVIGNY ST SAUVEUR - JDF 21 du 08/12/18 se jouera mercredi 12/12/18 à 18 heures.

Match 21057282 U18 A 8 FEM BEAUNE – DUC 2 du 15/12/18 se jouera à 10h30

### 3.2 REPROGRAMMATION MATCHS NON JOUES

**U15 à 8 FEM - Match inversé**

- Match 21013671 VILLERS LES POTS – CHEVIGNY ST SR du 08/12/2018 remis au **19/12/2018 à 17 h 00** (accord des deux clubs) à **CHEVIGNY ST SAUVEUR**

### 3.3 COURRIERS

**JDF 21** : Engage une deuxième équipe U7 en Phase Plateau.

## IV- FUTSAL

### 4.1 CHANGEMENTS DATES ET HORAIRES

La commission en possession de l'accord des deux clubs, autorise la modification ci-dessous :

Match 21065206 Dijon Métropole 3 – Auxonne New Team Futsal du 12/12/2018 se jouera le 26/12/2018 à 20 h 30

### 4.2 CONTROLE DE FEUILLE DE MATCH

**Match 21065204 D1 POULE A DIJON ULFE 2 – TEAM MONTCEAU FOOT 2 du 6/12/2018**

Un joueur de Team Montceau Foot 2 (numéro 7) était inscrit sur la feuille de match alors qu'il était suspendu.

En conséquence, la Commission des Compétitions demande au club de TEAM MONTCEAU ses observations à retour de courrier sur l'inscription de ce joueur sur la feuille de match.

## V. FMI

**La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.**

**La FMI est obligatoire pour toutes les compétitions départementales Séniors – U18 – U15 – Séniors Féminines – U18 F – U15 F**

**En cas de dysfonctionnement de la tablette**

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Échec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, **pour le lundi 8h00**, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

**En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.**

**En cas de dysfonctionnement de la tablette,**

**Nous vous demandons de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.**

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la première récidive

- Absence de code : 16,00 €
- Absence de tablette : 16,00 €
- Retard de transmission (dimanche avant minuit) : 16,00 €
- Absence de transmission : 36,00 €
- Non envoi rapport d'échec : 36,00 €

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans [documents utiles](#).

#### **Match 21160198 CCO LONGVIC 2 – EF VILLAGES du 09/12/2018**

Suite

- Au rapport d'échec signé par les deux clubs et l'arbitre.
- Au rapport du service informatique.

La Commission

- Constate que le club de LONGVIC n'a pas effectué la préparation de leur équipe la veille de la rencontre mais a préparé son équipe à 13h43,
- Rappelle au club de LONGVIC que si la préparation n'a pas été faite avant le matin du match, il ne doit surtout pas la faire l'après-midi du match au stade ; il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour saisir la composition avant la rencontre.

La commission valide la feuille de match papier et homologue le résultat.

LONGVIC : Amende 16 € pour absence de code

#### **Match 20704229 D4 – H DIJON DINAMO 2 – DIJON AFRIQUE du 25/11/2018**

La commission valide la feuille de match papier et homologue le résultat

### **5.1 F.M.I NON TRANSMISES OU EN RETARD des 8 et 9 Décembre 2018**

La commission rappelle aux clubs qu'ils doivent transmettre la F.M.I le dimanche soir avant minuit.

**Retard transmission de la F.M.I** : R.A.S

**Non transmission de la F.M.I** : R.A.S

*Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football*

**Le Président : B. LECOUR**

**Secrétaire de séance : N. BRUNEL**

# COMMISSION DEPARTEMENTALE FOOT ENTREPRISE

**PV 102 FE/17**

**Réunion du 12/12/2018**

**Présents :** MM. NAUDET JP – FREREJACQUES A – BAILLY P

**Absents excusés :** MM. PAGANT JM - MESSAI A.

## COURRIERS

**E-mail :** Juristes

**E-mail :** Jean Pierre NAUDET dirigeant Groupama

**E-mail :** Enseignant

**E-mail :** Etoile D'argent

## INFORMATION CLUBS

### **Assemblée Générale du District de Côte D'or le Samedi 15 Décembre 2018 à ST JULIEN**

## II- SPORTIVE

### **2.1 MODIFICATION MATCH**

Match Etoile D'argent – Enseignant du 15 décembre en challenge C MEUNIER

La commission en possession de l'accord des deux clubs autorise le changement de lieu et d'horaire

Le match se jouera le 15 décembre à 16h30 au stade des Bourroches

### **2.2 REPROGRAMMATION DE MATCHS**

- 20865959 Municipaux Dijon – FC Atlas se jouera le 16 février 2019
- 20865962 Groupama Sports – Municipaux Chenôve se jouera le 16 février 2019
- 20865971 Municipaux Dijon – Etoile D'argent du 17 novembre remis au 2 mars 2019

## III- ARBITRES AUXILIAIRES

La Section Formation Arbitres Auxiliaires met en place les sessions examens – recyclages pour la saison 2018-2019

Pour les clubs de DIJON et de l'agglomération Dijonnaise les sessions se feront obligatoirement au siège du District.

Les dirigeants qui n'ont pas recyclé lors de la saison 2017-2018 devront repasser l'examen durant la saison 2018-2019.

### **DATES DES SESSIONS**

Samedi 26 janvier 2018 à 9 h 00 au Siège du District 6 Rue du Golf à QUETIGNY

**Fiche Inscription clubs à retourner au secrétariat**

## IV- FEUILLE DE MATCH INFORMATISE

**La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.**

**La FMI est obligatoire pour toutes les compétitions départementales**

### **En cas de dysfonctionnement de la tablette**

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Échec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, **pour le lundi 8h00**, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

**En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.**

**En cas de dysfonctionnement de la tablette,**

**Nous vous demandons de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.**

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la Première récidive :

- Absence de code : 16,00 €
- Absence de tablette : 16,00 €
- Retard de transmission (dimanche avant minuit) : 16,00 €
- Absence de transmission : 36,00 €
- Non envoi rapport d'échec : 36,00 €

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans [documents utiles](#).

### **FMI NON REALISEE – JOURNEE du 8 et 9 décembre 2018**

**R.A.S**

En cas d'utilisation de la feuille de match papier, la Commission rappelle **de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.**

*Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football*

**Prochaine Réunion de la Commission sur convocation.**

**Le Président : J.P NAUDET  
Le secrétaire : A FREREJACQUES**